

Profession

ARCHITECTE

Sous la direction d'Isabelle Chesneau

Identité • Responsabilité • Contrats • Règles • Agence • Économie • Chantier

3^e édition
revue
et augmentée



École nationale supérieure
d'architecture Paris-Malaquais

Éditions
EYROLLES

Profession

ARCHITECTE

3^e édition

Sous la direction d'Isabelle Chesneau

Épilogue de Patrick Bouchain

Étienne Baillet, Olivier Barancy, Jean-François Baron, Patrick Bouchain, Achille Bourdon, Nathalie Briard, Robert Carvais, Pierre Caye, Renaud Chanceaulme, Isabelle Chesneau, Ségolène Charles, Philippe Cossalter, Alexandre Coulondre, Maxime Decommer, David Deharbe, Samanta Deruvo, Léda Dimitriadi, Guillaume Duranel, Xavier Fabre, Catherine Fleury, Michel Forgue, Édouard François, Bérénice Gaussein, Antoine Geiger, August Hijlkema, Michel Huet (†), Joël Iseli, Lucie Jouannard, Jean de Keating-Hart, Marinela Kourniati, Guy Lambert, Arnaud Leconte, Christophe Lecq, Michelle Lobjois, Clara Lombard, Estelle Malaquin, Jérôme Martin, Odile Massot, Pierre Massot, Guillaume Meunier, Julie Michaud, Roland Oberhofer, Albert Ogien, Florence Ozelle, Michel Possompès, Anne Puybaret, Djinn Quévieux-Robine, Isabelle Rey-Lefebvre, Colin Reynier, Lise Serra, Christine Simonin et Pierre Tripier

Publié avec le concours du ministère de la Culture et en partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais.



École nationale supérieure
d'architecture Paris-Malaquais

● Éditions
EYROLLES

Éditions Eyrolles
61, bd Saint-Germain
75240 Paris Cedex 05
www.editions-eyrolles.com

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

Depuis 1925, les Éditions Eyrolles s'engagent en proposant des livres pour comprendre le monde, transmettre les savoirs et cultiver ses passions ! Pour continuer à accompagner toutes les générations à venir, nous travaillons de manière responsable, dans le respect de l'environnement. Nos imprimeurs sont ainsi choisis avec la plus grande attention, afin que nos ouvrages soient imprimés sur du papier issu de forêts gérées durablement. Nous veillons également à limiter le transport en privilégiant des imprimeurs locaux. Ainsi, 89 % de nos impressions se font en Europe, dont plus de la moitié en France.

© Groupe Eyrolles, 2018
© Éditions Eyrolles, 2020, 2024 pour la présente édition
ISBN : 978-2-416-00984-6

En mémoire de Michel Huet

Table des matières

Autrices et auteurs	1
Remerciements	11
Introduction – La profession interrogée par la pratique.....	13

Partie I. L’insertion dans le secteur de la maîtrise d’œuvre architecturale et urbaine

Chapitre 1 – Le projet d’être architecte	25
Réflexions sur l’identité d’une profession	25
La fragilisation du cadre légal	27
L’affaiblissement du pouvoir classant du diplôme	29
Sur quoi fonder la solidité du nom du métier d’architecte ?	36
L’enjeu politique des frontières	38
Pourquoi habilitier les diplômés d’État en architecture ?.....	39
Une initiative européenne	39
Changement dans la continuité ou changement de mentalité ?	40
L’architecture par d’autres moyens	42

L'HMONP vue de l'agence d'architecture	42
Baptême de l'air	46
Décoller à deux	46
Prier ne suffit pas	47
Voler en escadron	47
Prendre de l'altitude	48
Chapitre 2 – S'insérer dans le milieu des agences d'architecture	49
Rechercher un emploi	50
Le <i>curriculum vitæ</i> et le <i>portfolio</i>	51
L'entretien d'embauche	51
Les différents statuts de travail	52
Le statut de salarié	52
Les statuts non salariés	61

Partie II. L'exercice de la profession d'architecte

Chapitre 3 – Une activité libérale	75
L'architecture comme profession : comprendre les rapports de force	75
Les professions libérales	75
Le rapport de force des architectes	77
La profession libérale d'architecte	78
Une profession indépendante, désintéressée et intellectuelle	79
La définition juridique de la profession libérale et son apport	83
Une remise en cause du caractère libéral de la profession d'architecte ?	85
Chapitre 4 – Une activité réglementée	89
L'institutionnalisation de la profession d'architecte	89
Sous l'Ancien Régime	89
L'institutionnalisation de la profession d'architecte exprimée par un titre, XIX ^e -XX ^e siècles	96
Les organisations professionnelles	100
Les associations professionnelles d'architectes	104
Les syndicats patronaux	110
Le Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA)	112

Le retour de la déontologie des architectes.	114
La fonction de la déontologie.	114
Les infractions au Code de déontologie des architectes	116
Les sanctions	120
Pour une autre déontologie	123
Chapitre 5 – Une activité responsable.	125
L’histoire de la responsabilité des architectes	125
Quel contrat pour l’architecte, considéré comme un intellectuel dans l’acte de bâtir ?	127
Les plans : responsabilité et rémunération	132
La protection artistique de l’œuvre architecturale : <i>ars</i> ou <i>ingenium</i> ?	136
Le sens social de la responsabilité civile	140
Le principe de réparation	141
Le principe de prévention	153
Conclusion	158
La responsabilité civile de l’architecte au regard du droit.	159
Sur la responsabilité civile de droit commun de l’architecte	159
Sur la responsabilité décennale de l’architecte	167
Quelques conseils	172
L’assurance de l’architecte et ses enjeux	173
L’assurance obligatoire de la responsabilité civile décennale	175
L’assurance obligatoire de la responsabilité civile professionnelle	178
En pratique.	181
Le procès civil : le regard du juge.	182
Juger « dans les règles de l’art »	182
Un pas après l’autre	183
Et si nous allions à l’audience ?	185
Conclusion	186
La responsabilité pénale	186
Le nécessaire respect des règles d’urbanisme et de construction	187
Le risque pénal de l’architecte spécifique aux marchés publics	189
Le risque pénal de l’architecte au stade de l’exécution des travaux	190

Chapitre 6 – Une activité protégée ? L'idée de « protection » en question	193
La protection du titre	193
La protection de l'activité : un monopole ?	195
Plaidoyer pour le droit d'auteur des architectes	197
Les droits des architectes auteurs	198
En pratique !	207
Les conceptions européennes de la protection professionnelle	208
Chapitre 7 – Une activité à l'international	217
Un enjeu culturel avant tout	217
Les problématiques contractuelles	219
Comprendre l'environnement juridique et culturel	219
Équilibrer les rapports de force	224
Anticiper les modalités financières	225
Défendre les droits de propriété intellectuelle	226
Le litige et les clauses attributives de juridiction	227

Partie III. Les pratiques contractuelles

Chapitre 8 – Les intervenants en marchés publics et privés et la structuration de la commande	233
Les commanditaires	233
Panorama des différents types de maîtrise d'ouvrage	234
La copropriété, un milieu habité particulier	240
Les particuliers : une maîtrise d'ouvrage « particulière »	243
Les partenaires, les interlocuteurs et les contrôleurs	246
Les intervenants liés au maître d'ouvrage : le dialogue	247
Les partenaires de l'équipe de maîtrise d'œuvre : la complicité	252
Le coordonnateur chargé de la mission ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) : une mission particulière	254
Les ententes et les tensions, les problèmes et les questions récurrentes	255

Qu'attendent les maîtres d'ouvrage d'un maître d'œuvre ?	256
Des attentes et des exigences spécifiques	258
Des relations contractuelles similaires pour des objectifs distincts ?	259
Chapitre 9 – Les types de contrats et l'engagement contractuel	261
Les fondements de la relation contractuelle	261
Les usages de la confiance	261
L'exigence de bonne foi contractuelle	266
Les organisations et les structures contractuelles de la maîtrise d'œuvre	267
Propos introductifs	267
L'environnement contractuel	269
L'architecte et la commande publique	281
Les fonctions du maître d'œuvre dans la commande publique : présentation générale	282
Les fonctions du maître d'œuvre dans la commande publique : présentation détaillée	293
Négocier son contrat ou comment cadrer ses risques par le contrat	297
L'ouverture des négociations	297
Tours et détours de la négociation d'un contrat de maîtrise d'œuvre	298
Une fois le contrat négocié et signé... ..	310
Épilogue ?	311
L'art du contrat des architectes britanniques	312
Des contrats en réseaux	312
Les facteurs qui influent sur le choix des contrats	312
L'international	319

Partie IV. L'environnement réglementaire

Chapitre 10 – Comprendre l'environnement réglementaire	325
La hiérarchie des normes	325
La formation des règles de droit	327
L'architecte doit s'intéresser à la chose publique	328
Le système hiérarchique de la règle de droit	330
Distinguer normes techniques et règles de l'art	336
Les règles de l'art comme garanties	337
Les normes techniques comme options	339
Les conflits de prescriptions techniques ?	340

La fabrique de la norme et ses recompositions	343
La norme, une invention industrielle	343
L'institutionnalisation de la norme	343
Une application volontaire et non contraignante de la norme ?	344
L'interprétation « mesurée » des normes de la reconstruction française (1944-1965)	345
De la norme NF à la marque NF	346
Le <i>boom</i> normatif des années 1980	346
De la norme française à l'harmonisation européenne	348
Les remèdes politiques contre la saturation normative	349
Les premières mesures françaises de simplification	349
Du bon usage de la norme : le retour à l'application volontaire	351
Les limites de la normalisation	352

Chapitre II – Les réglementations : application en construction neuve et adaptation en réhabilitation 355

Désobéir aux règles constructives deviendra-t-il la norme ? 355

Les règles de la cité et du territoire 358

L'architecte et le nouveau droit de l'environnement	358
Les principes du droit de l'urbanisme	375
Les grandes étapes historiques de l'autorisation de construire jusqu'à 1940	385
Le permis de construire : comprendre les enjeux liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme	393

Les règles issues de l'expérience : cas du règlement de sécurité contre l'incendie 402

Les différentes réglementations	403
Les bâtiments à usage d'habitation	403
Les établissements recevant du public	405
La réhabilitation et la sécurité contre l'incendie	410
En conclusion	411

Les règles liées au corps 412

Le premier exemple courant : l'escalier	414
Le second exemple courant : le garde-corps	415

Les règles issues des revendications : cas de l'accessibilité aux personnes handicapées . 417

Un peu d'histoire	419
La loi du 11 février 2005	419
Les principaux handicaps et quelques chiffres	420
L'évolution de la réglementation	420
Les dérogations possibles aux règles d'accessibilité	422
Les contrôles, les sanctions et la responsabilité de l'architecte	423
La mission architecturale	423

Les règles liées à la santé	424
Santé et qualité de l'air intérieur	425
Autres facteurs de santé dans le bâtiment	428
Les règles liées aux ambiances	429
La réglementation acoustique.	429
Du confort thermique à la réglementation environnementale	433
Le contexte	433
La RT2012 ou RT Existant	434
La RE2020.	435
Chapitre 12 – Les interlocuteurs institutionnels de l'architecte dans le champ réglementaire	441
Les instructeurs du permis de construire	442
L'architecte des bâtiments de France	444
L'appartenance au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE)	444
La fonction d'architecte des bâtiments de France	444
Les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP)	445
Le champ d'intervention des ABF : les sites patrimoniaux.	445
L'avis et l'accord de l'ABF dans les sites patrimoniaux	446
Les missions de l'ABF dans les sites patrimoniaux.	448
L'apport de l'ABF.	449
Les pompiers, les architectes de sécurité et le laboratoire central de la préfecture de police	450
Le contrôleur technique, le coordonnateur SPS et le coordonnateur SSI	450
Le contrôleur technique	451
Le coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS)	453
Le coordonnateur des systèmes de sécurité incendie (CSSI)	454
Les consultants en risques chimiques liés aux enjeux sanitaires	454
Chapitre 13 – La dynamique des règles de l'art	457
Peut-on continuer à construire ?	457
Il manque parfois des mètres carrés	458
Où se cache le problème ?	458
Comment le résoudre ?	459

Le champ dérogatoire de la mutation architecturale	460
Les enjeux	460
Le changement de destination	461
La salutaire résistance du bâti	461
Quels types de dérogations réglementaires ?	462
En conclusion	469

Partie V. L'économie du projet et de l'agence d'architecture

Chapitre 14 – La conduite du projet	473
--	-----

L'économie du projet d'architecture	473
La dynamique économique du projet	473
Les outils de la maîtrise de l'économie du projet	477
Les ressorts de l'économie du projet	482
La stratégie économique du projet	484
Le contenu du budget d'une opération	484
Les relations avec l'entreprise	485
Les nouvelles mesures de l'économie du projet	486

La conduite de projet à l'ère numérique : du dessin informatisé à l'intelligence artificielle	487
De la conception paramétrique à la continuité conception-fabrication	488
Le BIM : gestion de l'information et performativité	490
Ouvertures : la simulation et l'intelligence artificielle	492

Chapitre 15 – La conduite de l'agence	495
--	-----

L'apparition de l'agence d'architecture	495
Sous l'autorité de l'État : la naissance des agences des travaux publics au XIX ^e siècle	495
Dans l'exercice libéral : les effets du marché de la construction au XX ^e siècle	497
Les stratégies, le management et la gouvernance de l'agence	499
Le confort et l'inconfort d'être architecte dirigeant	499
Les stratégies des entreprises libérales d'architecture	500
Vers un rôle politique de l'agence d'architecture ?	512

L'environnement juridique de l'agence	522
Les préalables à la création d'entreprise	522
Le choix de la structure et du mode d'exercice	523
Le rachat d'agence.	527
Le droit du travail et le droit social	530
La gestion administrative, comptable et financière de l'agence	541
L'organisation fonctionnelle	541
La comptabilité de l'agence	542
La fiscalité et les taxes	549
La gestion prévisionnelle de l'agence	553
L'optimisation de la trésorerie.	558
Comment se faire connaître et arriver aux affaires ?	563
Accéder à la commande	563
<i>Verbatim</i> à propos de la communication	573
Chapitre 16 – Vers la valorisation de la mission architecturale	579
Des missions en voie de rétrécissement	582
L'architecture est-elle soluble dans l'économie immobilière ?	582
La logique économique du promoteur dans les projets urbains.	591
Des voies de reconquête	600
Les monuments historiques, reconquête d'un monopole pour les architectes	600
L'urbanisme participatif	607
Reconquérir la maîtrise d'œuvre par l'AMO	618
L'entrée de la recherche dans les agences.	625

Partie VI. L'organisation et le suivi de chantier

Chapitre 17 – L'œil du maître : l'architecte sur le chantier	635
Construction symbolique et réaliste d'un chantier ordinaire	637
Convaincre de la prééminence de l'architecte sur le chantier.	638

Chapitre 18 – Les acteurs et les intervenants d’un processus de chantier	641
La responsabilité de la maîtrise d’ouvrage	641
Les entreprises, acteurs principaux de la phase chantier	641
La condition particulière des architectes et ingénieurs	642
Des jeux de rôle à géométrie variable	642
Un jeu d’acteurs et d’intérêts	642
Le meilleur des <i>castings</i>	643
La maîtrise d’ouvrage	643
La maîtrise d’œuvre	646
Les entreprises de construction	647
L’esprit du « bâtiment »	648
Chapitre 19 – La préparation et les conditions de chantier	649
Le « trouble anormal de voisinage »	649
Les mesures préalables au démarrage du chantier	653
Le poids de l’administratif : une charge à ne plus sous-estimer	653
La connaissance des documents de base	655
La constitution du marché de travaux	655
Les pièces complémentaires du marché	656
La fiche d’opération	656
Le plan général de coordination (PGCSPS)	657
Le plan d’installation de chantier	658
Les formalités d’ouverture de chantier	659
La première réunion de chantier	659
La phase préalable de chantier	660
L’établissement du planning	662
L’ordonnancement, le pilotage et la coordination (OPC)	663
Les variantes, adaptations et autres précisions	664
La réunion de chantier	664
Le suivi quotidien de visa et d’exécution	666
La gestion des conflits	669
La gestion environnementale et sociale	671
Le suivi financier	672

La réception technique des travaux	673
La réception administrative des ouvrages	673
L'inauguration et la communication	674
Chapitre 20 – Le suivi financier du chantier	677
Les textes de référence	677
Le prix forfaitaire et le prix unitaire	678
La gestion comptable des situations des entreprises	678
La gestion des modifications du marché de l'entreprise	682
Les catégories de modifications	682
Le circuit de traitement des modifications	683
Le désaccord avec l'entreprise	683
Le décompte général et définitif	684
En marchés publics	684
En marchés privés régis par la norme NFP 03 001	686
La gestion financière de chantier et la stratégie de projet	687
Chapitre 21 – Les enjeux du chantier	689
Les enjeux urbains : chantier interdit au public	689
Pendant les travaux, l'architecture continue	693
Les raisons profondes d'un dépit	694
La réduction du risque au risque même	694
Le rapport de force créatif	695
Les six raisons de maintenir le suivi de chantier dans la pratique de l'architecte	695
Épilogue – Deux voix pour une formation : entretien avec Patrick Bouchain	701

Avertissement

Pour cette troisième édition, nous avons mis à jour la majorité des textes de la publication précédente. Pour les distinguer de ceux qui sont restés identiques, nous les avons datés de 2023, comme les textes nouveaux complétant cette réédition.

Autrices et auteurs

Étienne Baillet, avocat, entrepreneur et mécène, accompagne au quotidien architectes, *designers* et artistes dans la conduite et la gestion de leurs contrats métier, dont les contrats d'architecte ou de maîtrise d'œuvre. Après plusieurs années d'expérience en cabinets d'affaires en France et à l'étranger, il a fait le choix d'accompagner et de soutenir ses clients dans leur développement, en proposant une approche juridique opérationnelle et stratégique. Il est le fondateur de Bureau Baillet (BBa), une société d'avocats « nouvelle génération » au service des entrepreneurs créatifs.

Olivier Barancy, architecte, a toujours porté son intérêt vers les immeubles anciens, que ce soit pour les réhabiliter, les entretenir ou leur donner un nouvel usage. Il est l'un des ex-présidents de la Compagnie des architectes de copropriété. Il est aussi auteur de *Jules Lavirotte, l'audace d'un architecte de l'Art nouveau* (2017), de *Misère de l'espace moderne. La production de Le Corbusier et ses conséquences* (2017), de *Georges Malo. Du promoteur Art nouveau à l'architecte des premières salles de cinéma* (2021) et de *Plaidoyer contre l'urbanisme hors-sol et pour une architecture raisonnée* (2022). À 64 ans, il allie pratique architecturale sur le bâti ancien et interventions dans les écoles ou les salons dédiés aux professionnels.

Jean-François Baron est ingénieur ESTP et contrôleur technique depuis plus de vingt ans. Directeur opérationnel chez BTP Consultants, bureau de contrôle comptant 400 collaborateurs en France, il est intervenu notamment sur la restructuration du Campus de Jussieu, de l'AccorHotels Arena et du Parc des Princes.

Patrick Bouchain, constructeur et scénographe, est autant présent sur la scène architecturale, artistique, pédagogique que politique. Auteur du *Lieu unique* à Nantes, de *La condition publique* à Roubaix et de l'*Académie Fratellini* à la Plaine Saint-Denis, il a aussi collaboré avec des artistes, en particulier avec Daniel Buren (*Les deux plateaux* dans la cour du Palais Royal, 1986 ; *Les anneaux* à Nantes, 2007). Auteur et coauteur de nombreux ouvrages et

notamment, chez Actes Sud, de *Construire autrement* (2006), *Histoire de construire* (2012) et *Le pouvoir de faire* (2016), coécrit avec l'ancien ministre de la Culture Jack Lang, qu'il a conseillé de 1981 à 2000.

Achille Bourdon est architecte, diplômé de l'ENSA Paris-Belleville en 2010. Il est cofondateur de l'atelier Syvil architectures en 2016, au sein duquel il assure la codirection des recherches, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, des études urbaines et des projets de maîtrise d'œuvre. Achille Bourdon est distingué au palmarès des Albums des jeunes architectes et des paysagistes par le ministère de la Culture dont il est lauréat en 2018 (AJAP). En 2021, l'atelier reçoit la Mention spéciale du jury au prix de la Première œuvre, au palmarès de l'Équerre d'argent pour la construction de la messagerie logistique Pantin-P4 à Paris.

Nathalie Briard, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'un DESS de ressources humaines, a occupé la fonction de RH pendant une trentaine d'années, dont 13 dans une agence d'architecture et d'ingénierie employant plus de 650 collaborateurs. Depuis 7 ans, elle est négociatrice au niveau de la Branche de la Convention collective nationale des entreprises d'architecture au sein de l'Unsa (syndicat patronal).

Robert Carvais est historien du droit et directeur de recherches au CNRS (Centre de théorie et analyse du droit, université de Paris Nanterre). Il oriente ses travaux autour de la confrontation de sa discipline avec l'histoire des sciences et des techniques et vise à retracer la constitution des savoirs juridiques, tant à travers l'étude des sources théoriques que des normes pratiques. Il a dirigé l'édition en ligne des cours d'Antoine Desgodets. Sa thèse d'État sur la Chambre royale des bâtiments doit paraître chez Droz. Il a coédité *Édifice & Artifices* (2010), *Nuts & Bolts of Construction History* (2012), *Traduire l'architecture* (2015) et a lancé la revue *Ædificare* (2017). Il est président de l'Association francophone d'histoire de la construction.

Pierre Caye, ancien élève de l'ENS de la rue d'Ulm, est directeur de recherche au CNRS. Il a consacré une part importante de ses recherches à Vitruve et au vitruvianisme, à la Renaissance et à l'âge classique. Il a dirigé au CNRS le Groupe de recherche international sur « les savoirs artistiques et les traités d'art de la Renaissance aux Lumières ». Auteur des livres *Le savoir de Palladio* (Klincksieck, 1995) et *Empire et décor : le vitruvianisme et la question de la technique à l'âge humaniste et classique* (Vrin, 1999), il a également publié, en collaboration avec Françoise Choay, une nouvelle traduction française du *De re aedificatoria* de Leon Battista Alberti aux éditions du Seuil (2004). À partir de la question de l'architecture et de la technique, il a étudié les transformations nécessaires du système productif contemporain dans *Critique de la destruction créatrice. Production et humanisme* (Les Belles-Lettres, 2015).

Renaud Chanceaulme, ingénieur Arts et Métiers, a repris en 2015, après un parcours d'une vingtaine d'années dans le monde de l'entreprise, le bureau BMF fort de 60 personnes (ingénieurs, techniciens en économie) spécialisées dans la maîtrise de l'économie et la conduite de projets. Depuis plus de 40 ans, BMF apporte son savoir-faire sur les projets complexes et collabore, entre autres, avec les plus grands noms de l'architecture. Renaud Chanceaulme donne des cours en formation HMONP de plusieurs ENSA.

Ségolène Charles est docteure en architecture et urbaniste. Chercheuse au Laboratoire Espaces Travail de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, elle enseigne et pratique la participation citoyenne dans des contextes variés (agence d'architecture et d'urbanisme, métropole, garante de la Commission nationale du débat public). Elle est l'autrice du livre *L'élu, le citoyen et l'architecte. Le projet urbain participatif* (Le Bord de l'Eau, 2023).

Isabelle Chesneau est architecte de formation et docteure en aménagement et urbanisme à Paris X-Nanterre. Elle est enseignante-chercheuse en sciences humaines et sociales à l'École d'architecture de Paris-Malaquais et au laboratoire ACS-AUSser (UMR CNRS 3329). Ses recherches portent sur les temporalités urbaines, l'écriture de la ville, les pratiques et valeurs professionnelles. Elle dirige l'ouvrage collectif *Profession architecte* depuis 2017, a publié avec Marcel Roncayolo *L'Abécédaire de Marcel Roncayolo* (Infolio, 2011) et dirigé *La ville mot à mot* (Parenthèses, 2021).

Philippe Cossalter est avocat et professeur de droit. Il est agrégé de droit public, titulaire de la Chaire de droit public de l'université de la Sarre et directeur du Centre juridique franco-allemand. Il a réalisé sa thèse sur le système concessif en Europe. Depuis, il consacre une partie de ses recherches et de sa pratique au droit de la commande publique. Il est le coauteur du *Guide de la commande publique* (éditions du Moniteur).

Alexandre Coulondre est chercheur indépendant (DIT Conseil) et chercheur associé au Lab'Urba (université Gustave Eiffel), où il mène des recherches à l'intersection de la sociologie, de l'économie et de la géographie. Ses travaux portent sur le capitalisme urbain et plus particulièrement, sur le rôle des acteurs économiques (promoteurs, investisseurs) et politiques (élus locaux) dans les dynamiques de valorisation immobilière des territoires. Spécialiste des méthodes quantitatives, il anime par ailleurs le comité « Open Data du Foncier » au sein du LIFTI (Laboratoire d'initiatives foncières et territoriales innovantes).

Maxime Decommer, docteur en architecture et diplômé d'État en architecture, est maître de conférences en sciences humaines et sociales à l'ENSA de Bretagne et chercheur au laboratoire ACS (UMR 3329 AUSser CNRS/MCC). Ses recherches portent d'une part, sur le groupe professionnel des architectes, son histoire et les enjeux actuels des renouvellements de ses pratiques et, de l'autre, sur les mondes de la formation à l'architecture. Il est l'auteur de l'ouvrage *Les architectes au travail* (PUR, 2017).

David Deharbe, ancien maître de conférences des Universités-HDR et docteur en droit, titulaire d'un double certificat de spécialisation en droit de l'environnement et en droit public, avocat associé au barreau de Lille. Il est le fondateur de *Green Law Avocats*.

Samanta Deruvo est architecte et urbaniste de l'État. Diplômée en architecture à l'*Università di Firenze* (Italie), elle s'est spécialisée à l'École de Chaillot (Paris). Après plusieurs expériences dans la maîtrise d'œuvre en France et à l'étranger (Europe et Moyen Orient), elle rejoint la fonction publique d'État en 2012, en tant qu'architecte et urbaniste de l'État. Elle a exercé la fonction d'architecte des bâtiments de France (ABF) en Val-d'Oise, en Val-de-Marne et à Paris, où elle a eu notamment la charge de la gestion du site patrimonial remarquable du

Marais. Actuellement, elle est en poste en tant que conservatrice régionale adjointe des monuments historiques en Occitanie. Samanta Deruvo s'investit dans la communication sur le rôle et les missions des ABF ; elle est membre du conseil d'administration de l'Association nationale des architectes des bâtiments de France (ANABF) et représente l'ANABF au sein du conseil d'administration d'Icomos France.

Léda Dimitriadi est enseignante-chercheuse à l'ENSA Paris-Malaquais et membre du laboratoire ACS-AUSser (UMR CNRS 3329). Elle est titulaire d'un diplôme d'architecte de l'École polytechnique d'Athènes, d'un doctorat de l'université Paris I et de l'habilitation à diriger les recherches, soutenue à l'École normale supérieure-PSL. Ses recherches portent sur la théorie et la critique de la conception architecturale, notamment en lien avec l'évolution technologique, l'histoire de la construction et la philosophie des sciences et des techniques.

Guillaume Duranel est architecte HMONP, maître de conférences à l'ENSA Normandie et docteur en architecture. Ses recherches portent sur les collaborations entre praticiens et chercheurs dans le champ de l'architecture et de l'urbanisme. Il est également cofondateur de l'agence Alt, une agence d'architecture et d'urbanisme.

Xavier Fabre, architecte (*Polytechnikum Zurich*), construit et restaure des théâtres et des lieux culturels dans le monde entier. Depuis 1986, il partage avec Vincent Speller une agence à Clermont-Ferrand et à Paris. Xavier Fabre défend une approche de l'architecture qui s'inscrit dans le sillage du rationalisme poétique et du questionnement théorique initiés par Aldo Rossi, avec lequel il a réalisé le Centre d'art de Vassivière. Il a enseigné le projet architectural et urbain, notamment l'architecture scénique, jusqu'en 2015 à l'ENSA Paris-Malaquais et, en 2017, comme professeur invité à l'université de Bologne.

Catherine Fleury, après une formation en expertise comptable et un poste de chargée de mission en cabinet d'audit pendant plus de dix ans, s'est dirigée en 2001 vers l'agence Renzo Piano Building Workshop pour exercer, dans un premier temps, les fonctions de responsable financière puis de directrice administrative et financière, assorties d'un statut d'associée en 2008.

Michel Forgue, ingénieur ESTP et licencié ès sciences économiques, a créé en 1980 et dirigé jusqu'à sa retraite en 2015 le bureau BMF, ingénieurs-conseils en économie du bâtiment spécialisés dans la maîtrise de l'économie des projets. Il a donné des cours en formation HMONP de plusieurs ENSA. Toujours sensible au développement d'outils d'aide à la conception, il est associé depuis 2015 au bureau d'étude MILIEU spécialisé dans l'ingénierie d'écoconception pour l'architecture et à la start-up Vizcab qui développe des outils pour la conception bas-carbone.

Édouard François, architecte DPLG, urbaniste et *designer*, ancien élève de l'École nationale des Beaux-Arts de Paris et de l'École nationale des Ponts et Chaussées, a créé sa propre agence en 1998. Il est l'un des fers de lance de la *Green architecture* en France et dans le monde. Il est notamment connu pour ses projets comme *L'Immeuble qui Pousse* (2000), *Tower Flower* (2004), l'hôtel *Fouquet's* (2006), *Eden Bio* (2009) et, plus récemment, *M6B2 Tour de la Biodiversité* (2016) ainsi que la réhabilitation de la *Samaritaine* (2019).

Bérénice Gaussuin est maîtresse de conférences à l'ENSA de Clermont-Ferrand. Architecte diplômée de l'École spéciale d'architecture et de l'École de Chaillot, elle est également titulaire d'un master en histoire de l'architecture de l'université Paris I et d'un doctorat en architecture de l'université Paris-Est-Sup. Ses recherches portent sur la pratique des architectes en milieu patrimonial. Elle a, à ce titre, consacré sa thèse de doctorat à l'œuvre écrite, bâtie et dessinée d'Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc.

Antoine Geiger est architecte et photographe, cofondateur avec August Hijlkema d'une agence créée en 2022, à la sortie de l'école. Le studio répond à des commandes privées dans le secteur de l'hôtellerie et du *retail*, axées sur le travail de détail et envisage de s'orienter vers la conception d'équipements culturels et de lieux publics. La philosophie du studio est de développer une approche narrative de l'espace, tentant de réconcilier l'échelle de pensée architecturale avec un travail sur les intérieurs et l'objet. www.geiger-hijlkema.com.

August Hijlkema est architecte, cofondateur avec Antoine Geiger d'une agence créée en 2022, à la sortie de l'école. Le studio répond à des commandes privées dans le secteur de l'hôtellerie et du *retail*, axées sur le travail de détail et envisage de s'orienter vers la conception d'équipements culturels et de lieux publics. La philosophie du studio est de développer une approche narrative de l'espace, tentant de réconcilier l'échelle de pensée architecturale avec un travail sur les intérieurs et l'objet. www.geiger-hijlkema.com.

Michel Huet (†), docteur en droit, licencié ès lettres (histoire) était spécialiste reconnu du droit de l'immobilier et du droit d'auteur. Il développait ses pratiques d'avocat en construction, urbanisme, environnement (performance énergétique) et numérique. Professeur des écoles d'architecture, il a assuré la formation professionnelle des architectes, urbanistes, paysagistes, promoteurs, maîtres d'ouvrage, ingénieristes et juristes. Auteur de nombreux livres professionnels, il était membre de l'Académie d'architecture et vice-président de l'Association française de droit de la construction.

Joël Iseli, architecte (*Oxford Brookes University*) et diplômé d'un *Master of studies in Building History* (*Cambridge University*). Il a exercé en Angleterre, en France et à l'international et il est spécialisé en hôtellerie depuis quinze ans. Aujourd'hui, il est associé de l'agence Studio Moren à Londres et intervient régulièrement dans le cadre des formations professionnelles dans différentes écoles d'architecture.

Lucie Jouannard est diplômée en architecture à l'ENSA Paris-Belleville en 2019, après un cursus à l'École Boule. Elle accompagne l'atelier Syvil architectures depuis sa fondation en 2016 et assure la codirection des travaux de recherche, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des études urbaines.

Jean de Keating-Hart, ancien magistrat, a exercé jusqu'en 2012, durant une dizaine d'années, ses fonctions de juge au sein des chambres spécialisées dans les affaires de droit de la construction au TGI de Paris, traitant notamment des questions touchant à la responsabilité professionnelle des architectes et maîtres d'œuvre.

Marilena Kourniati est architecte et historienne de l'architecture, docteure en histoire (EHESS). Maîtresse de conférences depuis 2009, elle enseigne l'histoire et cultures architecturales à l'ENSA Paris-La Villette. Elle est membre de l'équipe Ahttep de l'UMR AUSSE 3329 et responsable de la collection et des archives de l'Académie d'architecture. Ses recherches concernent la sociohistoire de l'architecture, des organisations professionnelles et de l'enseignement. Elle a codirigé avec Jean-Pierre Peneau les Actes des journées d'étude *Archives, acteurs et institutions* (2017) ainsi que l'ouvrage *Raisons d'écrire. Livres d'architectes 1945-1999* avec Pierre Chabard (2013).

Guy Lambert est maître de conférences à l'ENSA de Paris-Belleville en histoire et culture architecturales. Ses recherches à l'IPRAUS/UMR CNRS AUSSE portent sur l'architecture des XIX^e et XX^e siècles en envisageant sous l'angle de l'histoire culturelle et matérielle comme domaine de savoir, ensemble de pratiques et relations d'acteurs. Dans cette perspective, ses travaux récents portent notamment sur l'histoire des mondes professionnels de l'architecte et celle des formations à la construction et à l'architecture. Il a notamment codirigé *L'atelier et l'amphithéâtre. Les écoles de l'architecture, entre théorie et pratique* (avec Estelle Thibault, Wavre, Mardaga, 2011) et *Les architectes et la fonction publique. XIX^e-XXI^e siècles*, (avec Catherine Bruant et Chantal Callais, Rennes, PUR, 2022).

Arnaud Leconte, titulaire d'un diplôme d'État d'architecte et habilité, est chef de projet à Lyon puis en région Grand Est. Il est diplômé de l'université polytechnique de Valencia (Espagne) et de l'ENSA Strasbourg en 2011 (dans le domaine Architecture et complexités sous la direction de Dominique Coulon). Pour confronter HMONP et pratique quotidienne du métier d'architecte, il a réalisé un travail de synthèse en agence. Sa réflexion sur le projet professionnel des jeunes architectes l'a conduit à questionner le statut de collaborateur libéral et sa mise en place dans la profession.

Christophe Lecq est architecte DPLG, diplômé du master Sciences-Po Urba. Il exerce aujourd'hui en tant qu'architecte-voyer de la ville de Paris au sein de la direction de l'urbanisme, service du permis de construire. Il intervient régulièrement dans le cadre des formations HMONP de différentes ENSA sur la question des règlements et autorisations d'urbanisme.

Michelle Lobjois, après des études de droit, a intégré une grande entreprise, Spie Trindel, pendant six ans. Parallèlement, elle a complété sa formation par un cursus d'économie au Conservatoire national des arts et métiers. Puis, elle a occupé pendant dix ans un poste de directeur administratif et financier dans une importante agence d'architecture à Paris. En 1991, elle a créé une société de conseil de gestion de PME – Fages – dédiée principalement à la profession d'architecte, avant de prendre sa retraite en 2018.

Clara Lombard, avocate, est désormais juriste en droit public des affaires chez Systra, groupe de conseil et d'ingénierie pour la conception des infrastructures de transport. Elle pratique le droit des contrats administratifs et plus particulièrement, le droit des contrats de maîtrise d'œuvre. Elle a dispensé des formations destinées aux ingénieurs en formation, aux acheteurs publics, aux maîtres d'ouvrage ainsi qu'aux cocontractants de l'administration.

Estelle Malaquin, architecte DPLG, urbaniste diplômée d'un DEA de l'École des Ponts-et-Chaussées, *designer* OPQAI et ancienne élève de l'École de Chaillot (2004-2006). Elle est architecte-voyer et exerce depuis vingt ans à la ville de Paris, débutant sa carrière en tant qu'instructrice au service du permis de construire, puis, pendant douze ans, en maîtrise d'ouvrage pour la ville. Elle est actuellement responsable de plusieurs arrondissements dans le service du permis de construire au sein de la Direction de l'urbanisme de la ville de Paris. Elle a, entre autres, été enseignante pendant dix ans en droit des sols, droit foncier et droit de l'urbanisme à l'École nationale des sciences géographiques (ENSG) et à l'École Chez Soi.

Jérôme Martin est avocat au barreau de Paris, membre du Conseil de l'Ordre (2015-2017) et associé de la société d'avocats Martin & Associés. Membre du comité d'éthique du barreau de Paris, il enseigne le droit à l'ENSA Paris Val-de-Seine. Sa compétence reconnue autour de l'acte de construire l'amène à conseiller et défendre de nombreux opérateurs immobiliers, architectes et constructeurs, depuis la conception de l'ouvrage jusqu'à sa commercialisation.

Odile Massot est biochimiste, docteure en endocrinologie, directrice de recherche sur les pathologies respiratoires et l'environnement intérieur et extérieur, ancienne professeure associée à l'université d'Angers et responsable du master RISEB (Risques en santé dans l'environnement bâti). Elle crée en 2008 son cabinet d'expertise et de formation axé sur la santé dans l'environnement bâti et devient référente auprès de bureaux d'études, de municipalités, de conseils généraux et de certaines agences régionales de santé (ARS) en tant qu'expert des dysfonctionnements sanitaires des ouvrages neufs ou réhabilités. Formée à l'Institut de santé publique de Bruxelles en reconnaissance spécifique des moisissures dans l'air intérieur et leurs impacts divers sur la santé, elle intervient en tant qu'expert/sapiteur référent sur le sujet.

Pierre Massot est avocat et fondateur du cabinet Arénaire Avocats dédié à la propriété intellectuelle. Il conseille régulièrement des architectes pour défendre leurs droits. Il est l'auteur de nombreuses publications dans le domaine. En 2021, il a lancé le collectif Creatricks qui a pour but de créer un pont entre les juristes et les créateurs, afin de mieux protéger leurs créations.

Guillaume Meunier est architecte-ingénieur, directeur délégué et responsable du pôle Environnement du bureau d'études Elioth.

Julie Michaud est architecte. Après dix ans de pratique professionnelle en agence d'architecture, elle est entrée à la mairie de Paris comme architecte-voyer, à la direction de l'urbanisme, où elle a suivi, notamment, les projets des arrondissements de l'ouest parisien au service du permis de construire et du paysage de la rue. Aujourd'hui, elle est adjointe au chef de ce service, chargée de la coordination technique.

Roland Oberhofer, originaire du Sud-Tyrol, est architecte diplômé de l'Académie des beaux-arts de Vienne et de l'université Dauphine à Paris. Après un parcours professionnel international, il dirige depuis 2016 une agence d'architecture à Paris. Il intervient dans le cadre HMONP à l'ENSA Paris-Malaquais.

Albert Ogien est sociologue et directeur de recherche émérite au CNRS (CEMS-EHESS). Ses analyses portent sur la transformation des pratiques de la démocratie par le recours à la quantification de l'action publique. Il a publié (avec L. Quéré), *Les moments de la confiance* (2006), *Désacraliser le chiffre* (2013) et *Politique de l'activisme* (2021). Son dernier livre s'intitule *Émancipations* (2023).

Florence Ozelle est diplômée notaire. Après avoir pratiqué pendant une dizaine d'années les règles d'urbanisme, de la construction et de l'immobilier en général au sein d'offices notariaux et d'offices HLM, elle occupe depuis 2013 les fonctions de juriste en droit de la commande publique chez BMF, ingénieurs-conseils en économie de la construction. Elle conseille et forme les acteurs de la maîtrise d'œuvre sur les contrats de maîtrise d'œuvre publics et privés, ainsi que sur les règles de passation des marchés de travaux.

Michel Possompès, architecte DPLG, anime depuis plus de 40 ans une agence à Paris. Ensembles d'habitations neufs, réhabilités ou reconversions pour des maîtres d'ouvrage publics et privés côtoient des réalisations particulières très diverses, modestes comme luxueuses. Recherche scénographique et maîtrise de l'architecture intérieure des espaces président à la démarche conceptuelle de l'agence. Michel Possompès participe aux enseignements de l'ENSA Paris-Malaquais depuis 2005. Auteur de *La fabrication du projet* (Eyrolles, 2^e éd., 2016) et de *Mes clients et moi : un architecte raconte* (Eyrolles, 2018), il a également coécrit, avec Patrick Céleste, *La maison individuelle : Concevoir, construire, réhabiliter* (Eyrolles, 2022).

Anne Puybaret est avocate associée au sein de la société inter-barreaux Larrieu et Associés, inscrite au barreau de Versailles. Titulaire d'un DEA de droit public obtenu à Paris XI (Sceaux), elle prête serment en 1998, puis intègre le cabinet de Jean-Christophe Larrieu avec lequel elle s'associe en 2010, ainsi qu'avec Chantal Malarde et Antoine Tirel. Leur cabinet est dédié à la défense des architectes depuis plus de 20 ans.

Djinn Quévieux-Robine, avocate au barreau de Paris depuis 2009 et associée de la société d'avocats Martin & Associés. Elle enseigne le droit à l'ENSA Paris-Malaquais, l'ENSA Paris Val-de-Seine et l'ENSA de Versailles. Elle assure, par ailleurs, des consultations juridiques en partenariat avec le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France et a participé à la rédaction du livre *Le risque pénal dans les opérations immobilières*, publié aux Éditions le Moniteur en 2009. Sa compétence reconnue autour de l'acte de construire l'amène à conseiller et défendre de nombreux opérateurs immobiliers, architectes et constructeurs, quel que soit le stade d'avancement de l'ouvrage.

Isabelle Rey-Lefebvre a commencé sa carrière au sein des associations de consommateurs avant de cofonder, en 1987, l'Association des responsables de copropriété (ARC). Elle devient journaliste, spécialiste du logement, sujet qu'elle a couvert notamment pour le quotidien *Le Monde*, de 2000 à 2022, d'abord au service Économie, en charge de l'immobilier, du BTP, des foncières, des partenariats privé-public, puis au service Société, sur les questions de logement, de politique du logement, de pauvreté et d'exclusion. En 2023, elle prépare un ouvrage sur le thème : libérer le logement de la spéculation.

Colin Reynier est diplômé de l'école Boule section Arts appliqués en 2003, architecte DE + HMONP à l'ENSA Versailles, fondateur avec Léonard Lassagne de l'agence DATA Architectes en 2010 et maître de conférences à l'ENSA Paris-Malaquais. Il a reçu, en 2022, le Prix d'architecture de la revue *d'A* pour l'immeuble de la rue Abel Hovelacque, réalisé pour le compte de la RATP. En 2018, il obtient la Mention spéciale au prix de l'Équerre d'argent pour la fondation des Galeries Lafayette, réalisée en association avec l'agence OMA – Rem Koolhaas. Il a également été commissaire de l'exposition « Immeuble pour automobile », réalisée pour le Pavillon de l'Arsenal en 2018. Ces principales réalisations sont : la réhabilitation du Hangar Y à Meudon ; la réalisation de 144 logements dans le nouveau quartier Chapelle International à Paris, en collaboration avec Armand Nouvet ; ou encore la réhabilitation du Pavillon de l'Arsenal à Paris.

Lise Serra est maîtresse de conférences en aménagement et urbanisme à l'université de La Réunion, docteure en aménagement de l'espace et urbanisme, diplômée en architecture (DPLG) et chercheuse au laboratoire Piment (Physique et ingénierie mathématique pour l'énergie, l'environnement et le bâtiment). Autrice d'une thèse sur *Le chantier comme projet urbain*, elle poursuit ses recherches sur la construction de la ville et ses acteurs.

Christine Simonin, architecte et acousticienne, est maîtresse de conférences à l'ENSA de Paris-Belleville en sciences et techniques pour l'architecture. Elle cherche à sensibiliser les architectes aux réglementations et aux normes de construction à travers une approche globale qu'elle enseigne dans plusieurs écoles d'architecture. À l'issue d'une recherche qu'elle a effectuée pour le PUCA, elle a publié *Acoustique et Réhabilitation. Améliorer le confort sonore dans l'habitat existant* (Eyrolles, 2000).

Pierre Tripier est professeur de sociologie à la retraite. Son dernier poste fut à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines où il a cofondé le laboratoire Printemps. Avec Valérie Boussard et Claude Dubar, il a publié *Sociologie des professions* (Colin, 4^e éd. 2015) et, entre autres ouvrages, coordonné avec Isabel Georges *La Démocratie participative au Brésil* (P.I.E. Peter Lang, 2012).

Introduction

La profession interrogée par la pratique

Chacun croit savoir ce qu'est un architecte. Il suffit pourtant d'un peu d'attention pour remarquer qu'il existe, en fait, un écart important entre les représentations communes et la réalité du métier. Le célèbre architecte et dessinateur britannique, Louis Hellman, s'amusait déjà de cette situation dans *The Architects' Journal* dès les années 1980. Dans ses caricatures, le grand public voit l'architecte comme un personnage inaccessible, le maître d'ouvrage comme un nonchalant, l'économiste comme un dépensier, les entreprises comme des capricieux, etc. Plus intéressant, lui-même se voit comme un super-héros. Aujourd'hui, dans le jargon professionnel, nous parlons plus volontiers de « chef d'orchestre », mais l'idée est analogue.

Chacune de ces représentations, inexacte, souffre d'un point de vue tronqué, unique. C'est pourquoi dans ce livre – qui a pour ambition de mieux définir cette profession – nous avons multiplié les perspectives : une cinquantaine d'auteurs dans cette 3^e édition ont apporté leur concours pour traiter de manière approfondie une ou plusieurs facettes du métier.

Pourquoi une telle entreprise ? Depuis plusieurs décennies, les architectes sont malmenés dans le secteur de la construction, mais certains remèdes auxquels ils font appel s'avèrent parfois pires que le mal. On pense en particulier au raisonnement malthusien qui a la vie dure et qui est relayé, de nos jours, par le discours sur la diversification des métiers de l'architecture.

Malthusianisme et diversification des métiers de l'architecture

Qu'il s'agisse de la baisse de la commande, notamment publique, ou de l'étroitesse grandissante de la mission architecturale, ces évolutions – amplement traitées dans cet ouvrage – compliquent, comme on le sait, l'accès à la commande des architectes. Face à ces difficultés, une réaction corporatiste consiste à vouloir diminuer le nombre de ceux qui peuvent y

prétendre, en adaptant la taille du groupe professionnel à son niveau d'activité. Cette réaction malthusienne n'est pas nouvelle. Déjà après le premier choc pétrolier, au moment où le secteur du bâtiment et des travaux publics amorçait un brutal ralentissement et où le nombre d'étudiants, lui, ne cessait d'augmenter de façon non moins rapide¹, un consensus s'était formé dans la profession autour de l'idée d'une nécessaire réduction de la taille de la population ordinale, pour l'adapter au volume des commandes. Cette réaction a néanmoins de quoi interroger, sachant que la France est l'un des pays européens qui a, de longue date, le moins d'architectes par nombre d'habitants², tout en étant l'un des plus gros marchés de construction en Europe. Aujourd'hui, l'argumentaire prend un tour différent, mais dans les faits l'accès à la profession continue de se compliquer : depuis la réforme LMD de 2005, le nombre de diplômés pouvant prétendre à une inscription à l'Ordre est très inférieur à celui des DPLG³. Pour tempérer ce protectionniste – qui pourrait, à la limite, se traduire par le rétablissement du *numerus clausus*⁴ – un autre argumentaire sur la polyvalence professionnelle des architectes s'est mis en place, préconisant de « spécialiser » les étudiants en fin de cursus, afin « de démultiplier les débouchés et de porter l'esprit d'Architecture partout où il peut trouver sa place, selon des modalités d'application différentes dans les structures des divers secteurs de l'activité sociale⁵ ». Ces débouchés, pour lesquels la formation à l'architecture est appropriée, peuvent concerner par exemple : l'aménagement, l'architecture d'intérieur, l'architecture navale, la conduite d'opération (introduite par le décret sur l'ingénierie de 1973), la maîtrise d'ouvrage, la critique architecturale, l'enseignement, l'expertise, la fonction publique, la promotion immobilière, la scénographie, etc. Le raisonnement consiste à avancer que, puisque tous les diplômés en architecture n'ont pas vocation à être concepteurs, ils peuvent exercer un autre métier de l'architecture (hors du champ de la maîtrise d'œuvre), tout en continuant à se revendiquer architectes de façon pleine et entière, laissant néanmoins pendante la délicate question des règles du port du titre, peu compatibles avec une telle hétérogénéité de pratiques. Bien qu'il émanait initialement de la sphère politique, ce discours est considéré aujourd'hui comme le fruit d'une évolution « naturelle⁶ », un acquis spontané de la profession d'architecte, ce qu'il n'est nullement. Vincent Feltesse, dans le dernier rapport en date sur l'enseignement et la recherche en

-
1. En 1974-1975, le secrétariat d'État à la Culture recense 13 268 étudiants, soit un contingent qui a pratiquement doublé en quatre ans (7 349 étudiants en 1970-1971) et triplé depuis 1967-1968 (4 265), Ordre des architectes et Unfsa, *Pour un enseignement de l'architecture. Proposition de la profession d'architecte*, Paris, 1975, p. 33. Aujourd'hui, on compte environ 18 000 étudiants inscrits en écoles d'architecture.
 2. En 1972, la France comptait 17 architectes inscrits à l'Ordre pour 100 000 habitants, contre 39 en Grande-Bretagne, 51 au Danemark, 56 en Belgique et 229 en RFA (source : Ordre des architectes et Unfsa, *Pour un enseignement de l'architecture. Proposition de la profession d'architecte*, op. cit., p. 192.). Aujourd'hui, il y a 45 inscrits pour 100 000 habitants, contre 82 en moyenne dans l'ensemble de l'Union européenne (source : CNOA, « L'essentiel des chiffres de la profession »).
 3. Observatoire de la profession d'architecte, *Archigraphie 2022*, Paris, CNOA, 2022.
 4. Supprimé après le choc pétrolier de 1973, mais est-ce qu'aujourd'hui la petite taille des amphes des écoles françaises d'architecture n'est pas, de facto, un *numerus clausus* qui ne dit pas son nom ?
 5. Ordre des architectes et Unfsa, *Pour un enseignement de l'architecture. Proposition de la profession d'architecte*, op. cit., p. 69.
 6. Dominique Raynaud, dans sa recension du livre d'Olivier Chadoin, « Être architecte. Les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel, Limoges, Pulim, 2006 (384 p.) », *Sociologie du travail*, 50-1, janvier 2008, p. 128-129.

architecture, rappelait ainsi que l'architecture est « [...] un métier qui a profondément changé et qui s'est formidablement diversifié en l'espace de quelques décennies¹ ».

Mais la crainte et la peur ne sont pas bonnes conseillères. L'argumentaire que nous défendons dans cet ouvrage se veut autre. Il s'inscrit dans la lignée des propos du premier directeur de l'Architecture, Joseph Belmont (1978 à 1981), qui convenait :

“ *qu'il y a trop d'architectes pour faire ce qu'ils font, mais pas assez pour faire ce qu'ils ont à faire² ”*

Cet aphorisme entend inverser le raisonnement malthusien : ce n'est plus le volume de commandes disponibles qui détermine le nombre d'architectes, mais l'étendue de leurs compétences et leur polyvalence qui décident du nombre de marchés auxquels ils peuvent prétendre, tout en restant dans le périmètre juridique de la profession d'architecte, c'est-à-dire celui d'une profession libérale.

Un métier aux missions morcelées

On peut attribuer de multiples causes à l'é étroitesse actuelle des compétences mobilisées dans leurs pratiques par les architectes – et incriminer, comme il se doit, les manques de leur formation. Mais, c'est plus sûrement du côté de l'évolution de la division du travail, dans le champ de la maîtrise d'œuvre qu'il convient de s'orienter. Viollet-le-Duc, au milieu du XIX^e siècle, soulignait déjà les risques que représentait cette décomposition de l'acte architectural en tâches toujours plus spécialisées :

“ *La spécialité est une preuve de décadence, on ne s'arrête plus dans cette voie, et les architectes s'y trouvent engagés par leur éducation. Nous avons vu des architectes de maisons, des architectes décorateurs, des architectes de théâtres, des architectes avoués, des architectes experts, des architectes restaurateurs, des architectes ingénieurs, des architectes pensionnaires de Rome passant leur vie à bâtir des monuments impossibles sur du papier, des architectes de jardins, de kiosques, etc. Le morcellement, l'émission de l'architecture en spécialités ridicules a eu ce résultat de détruire l'architecte proprement dit, de lui retirer sa véritable force : car l'architecte n'est pas un homme spécial ; au contraire, il n'existe, il n'est utile qu'à la condition de réunir, de rassembler tous les arts et les industries pour concourir à une œuvre. La vieille dénomination française, le maître de l'œuvre, dit tout cela en trois mots. Or, comme il arrive toujours quand les corps se dissolvent, de tous ces membres séparés, éparpillés, un seul reste et remplace tous les autres. De toutes ces spécialités extraites de l'architecture, une seule est vivace : le corps des ingénieurs. La menace de dévorer toutes les branches éparées du grand art de l'architecture ; et si l'on n'y prend garde, il verra le tronc, tronc nu, dépouillé, froid, inflexible, arbre stérile comme toute chose issue d'une spécialité³. ”*

Bien des architectes trouveraient que ces propos n'ont pas pris une ride !

1. Vincent Feltesse, *Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture*, Rapport à Madame la ministre de la Culture et de la Communication, avril 2013, p. 42, (en ligne) www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Concertation-sur-l-enseignement-superieur-et-la-recherche-en-architecture.

2. Propos rapportés par Yves Dauge, *Métiers de l'architecture et du cadre de vie : les architectes en péril*, 2004, p. 31, (en ligne) www.senat.fr/rap/r04-064/r04-064.html.

3. Eugène Viollet-le-Duc, « Un mot sur l'architecture en 1852 », *La revue générale de l'architecture*, n° 7, 1852, p. 375.

Une logique de cumul articulée à la fonction pivot de la maîtrise d'œuvre

Chercher à s'ancrer dans la culture de la maîtrise d'œuvre des architectes consiste à lutter contre une économie distributive des emplois, partageant les débouchés en architecture, et donc les missions, entre tous les diplômés. Nous entendons par *culture* un ensemble de pratiques qui, articulées autour de la fonction pivot de la maîtrise d'œuvre, se répondent entre elles, se *cumulent* (conception, chantier, enseignement, recherche, expertises, expositions, etc.) et amènent un professionnel à élargir son champ d'intervention au-delà de son strict monopole, en structurant autrement son outil de production. C'est en quelque sorte revenir aux fondements mêmes du métier d'architecte, qui relèvent avant tout de la *poiésis*, et non de la *praxis* uniquement¹. La *poiésis*, comme la *praxis*, vise une transformation de l'état des choses par l'agir, mais elle diffère en ce que la finalité d'une œuvre se distingue de celle de l'activité pratique qui l'a produite. Poursuivre un but suppose ainsi de penser l'action que l'on mène. Faire œuvre d'architecture ne consiste pas seulement à vivre correctement de son métier, mais à nourrir une ambition qui va au-delà et qui implique de penser la technique et l'ensemble des connaissances qui concourent à la création de cette œuvre. Cela nécessite sans doute, aujourd'hui, de commencer par s'interroger sur la finalité même de la maîtrise d'œuvre en architecture : activité principale ou accessoire ? Écocide, pensent même certains depuis peu.

Au-delà de cet enjeu culturel, étendre l'offre de compétences d'une agence représente aussi le moyen pour elle de lutter contre la concurrence. L'acte de construire, comme nous allons le voir tout au long de cet ouvrage, s'est hautement complexifié, même pour des opérations modestes en apparence. Or, plus un cas est complexe, plus la chaîne des inférences² est longue. Plus elle s'allonge, plus l'agence est exposée à la concurrence des autres partenaires de la maîtrise d'œuvre qui, tous, prétendent apporter leur expertise. C'est ce que l'on observe en particulier de la part des ingénieurs. Ils ne s'en sont pas tenus à leurs traditionnelles règles d'inférence. Ils tentent régulièrement d'en élaborer de nouvelles qui s'affranchissent de plus en plus de la division traditionnelle du travail (proposition intégrée) et mobilisent les apports de la recherche scientifique³. Étant donné son caractère stratégique, l'inférence constitue un atout essentiel pour un professionnel dans un rapport de concurrence. Or, c'est sans doute sur ce terrain que les architectes se sont le plus affaiblis.

1. Cette nuance renvoie à la distinction aristotélicienne entre *poiésis* (fabrication productrice d'objet, doté d'un sens et d'un but) et *praxis*, renvoyant à une action qui est, à elle-même, sa propre fin (agir pour agir, pour se réaliser soi). Voir Barbara Cassin (éd.), *Vocabulaire européen des philosophies : dictionnaire des intraduisibles*, Paris, Le Robert, Seuil, 2004, p. 961.

2. Un acte d'inférence est une opération logique par laquelle on tire une conclusion ou une proposition à partir de faits ou de prémisses existantes, tenues pour vraies, mais qui n'ont pas été vérifiées. Nous faisons tous, en permanence, des inférences, en tirant des conséquences de certains faits. Par exemple, quand le ciel se couvre de nuages, on se dit qu'il va « probablement » pleuvoir. Inférer signifie soit déduire soit induire, en recourant généralement à un syllogisme, sans en passer par une démonstration complète, comme le ferait un scientifique. Par exemple, un architecte pourrait se dire : dans les secteurs géographiques où le sous-sol contient de l'argile, les constructions sont souvent en briques ; cette maison est en briques, donc le sous-sol contient de l'argile. On comprend que cette compétence est fondamentale lorsqu'il s'agit de former des idées, de délivrer un conseil avisé, etc.

3. Armand Hatchuel et Benoît Weil (éd.), *Les nouveaux régimes de la conception*, Paris, Hermann, coll. « Cerisy archives : société », 2014 [2008].

Enfin, rester attaché à l'efficacité de certaines routines et automatismes en matière de conception, au nom d'une tradition (parfois récente, comme « l'esprit de la loi MOP »), c'est aussi s'empêcher d'être mobile dans la chaîne de la maîtrise d'œuvre, alors que chaque conjoncture a ses particularités et que les maîtres d'ouvrage attendent des maîtres d'œuvre qu'ils soient aptes à se déplacer, plus en amont ou plus en aval des missions de conception.

Un livre réinterrogeant les fondements de la pratique

Rappeler le rôle structurant de la maîtrise d'œuvre dans le métier d'architecte et chercher à en étendre le champ ne peut pas, comme on le voit, se dissocier d'un système de connaissances gouverné par des abstractions : plus le niveau d'inférence est élevé, plus le besoin de connaissances théoriques et de recherche est grand. C'est en ce sens que le droit, la réglementation, l'économie, etc., ne sont pas à considérer isolément, mais doivent s'insérer dans un réseau de connaissances favorisant le développement des règles d'inférence.

C'est l'objectif que s'est fixé cet ouvrage : revenir aux fondements de la pratique d'un métier, en les questionnant à partir des évolutions actuelles. Il ne s'agit en aucun cas de présenter factuellement les différentes facettes de ce métier. La difficulté en architecture provient de la multitude de lois, de règles, de normes, etc., mais aussi des nombreuses exceptions et dérogations. La contradiction n'est qu'apparente : en construction, chaque situation est unique et aucune règle ne saurait être absolue. Il existe toujours un écart entre ce que les architectes « devraient » faire et ce qu'ils font réellement. On trouve sur Internet de multiples explications sur les bonnes conduites à tenir et les lois, normes, règles à connaître. Ces informations sont utiles, mais ne répondent pas forcément aux questions qui se posent.

Dans cet ouvrage, grâce à l'apport de professionnels experts et de chercheurs issus de champs disciplinaires multiples (architecture, sciences de l'ingénieur et sciences sociales), la connaissance, même la plus abstraite, n'est ainsi jamais isolée de son contexte d'action. Ici, le raisonnement suit un principe d'induction analytique, un peu à la manière des juristes qui élaborent une pensée du droit en recourant à la casuistique ou des médecins qui avancent dans la connaissance médicale en étudiant des cas cliniques. Théorie et pratique vont ici de pair, car l'objectif est de traiter de la résolution de problèmes pratiques et faire en sorte d'établir des liens entre des principes généraux (règles) et des cas réels et analogues. Qu'est-ce d'autre, d'ailleurs, qu'une opération d'inférence si ce n'est la restitution raisonnée de cette confrontation entre théorie et pratique, censée attester de la capacité du futur professionnel à mobiliser un savoir théorique en situation réelle, à l'adapter pour prendre une décision judicieuse, à résoudre un problème et agir adéquatement ? En d'autres termes, d'être compétent ? Au-delà – et on retrouve ici l'ambition première de faire de l'architecture un acte culturel – c'est tenter de retrouver une synthèse des savoirs¹, pour ne pas réduire l'architecture à une question de formes (voire d'emballage), vide de sens.

1. Pascal Dubourg Glatigny et Hélène Vérin (éd.), *Réduire en art : la technologie de la Renaissance aux Lumières*, France, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 2008.

La règle et l'exception

On l'aura compris, cet ouvrage n'est ni un manuel, ni un traité, ni un état des savoirs, mais un livre sur la pratique, cherchant à saisir l'exercice de ce métier dans sa dimension pragmatique (et non axiomatique), et tenant compte des écarts entre la règle et l'exception. Par exemple, le Code de déontologie des architectes indique à l'article 11 que « tout engagement professionnel de l'architecte doit faire l'objet d'une convention écrite préalable ». Pourtant, dans la vie professionnelle, bon nombre d'architectes travaillent jusqu'au dépôt de permis de construire sans avoir de contrat écrit. Que faire dans ce cas ? Marteler avec conviction les articles du Code de déontologie ? Prôner de façon cynique la violation des règles ? Comme bien souvent la connaissance de la règle et de la loi ne suffit plus à répondre avec justesse aux situations rencontrées, nous avons opté dans cet ouvrage pour une approche consistant à réfléchir à tous les rapports qu'entretient un professionnel avec les règles (entendues ici au sens large, de la règle de droit à la norme sociale), pour mieux identifier les difficultés actuelles et entrevoir les possibilités de faire évoluer les pratiques, c'est-à-dire viser un autre type d'obéissance aux principes encadrant ce métier. Réinterroger ces actes transmis de génération en génération est la meilleure manière de ne pas se plier d'emblée aux habitudes, de céder à la peur, celle de perdre une commande ou un emploi. Chercher à étendre son champ de compétences consiste à mettre en place une stratégie de défense, au lieu de se couler tacitement dans la docilité. Dans une économie de la connaissance où les idées nouvelles priment sur celles reçues, nous sommes convaincus que les jeunes professionnels peuvent – à condition de bien maîtriser toutes ces règles et de jouer avec – construire leur propre réflexion et renforcer leur position dans le secteur de la construction.

Plan de l'ouvrage

Ce livre n'a pas l'ambition de couvrir l'ensemble du champ de la maîtrise d'œuvre, car l'entreprise aurait été irréalisable, tant le contexte est vaste, évolutif et à géométrie variable. Nous nous sommes attachés à rassembler ici des savoirs et des savoir-faire difficilement accessibles autrement que par le témoignage direct de professionnels, rarement amenés à s'exprimer sur leurs pratiques, renvoyant à des connaissances externes complémentaires (disponibles sur Internet) lorsqu'elles étaient à portée de main.

Nous commencerons par traiter la question de l'insertion des diplômés en architecture dans le milieu de la maîtrise d'œuvre. Trouver un emploi, évoluer dans une organisation ou s'installer à son compte sont les étapes importantes d'un parcours, mais elles supposent au préalable une réflexion sur l'identité de l'architecte, question qui renvoie à une problématique plus générale touchant les évolutions actuelles du monde du travail.

Cette entrée en matière nous conduira à présenter, dans une deuxième partie, le cadre juridique de l'exercice de la profession. La profession libérale d'architecte est réglementée, cela induit des devoirs, une déontologie, des droits, et notamment une large responsabilité. Mais, la donne a profondément changé depuis la promulgation de la loi sur l'architecture de 1977.

Quelle résistance possède ce cadre juridique face à la crise de l'État-providence et à l'accroissement de la division du travail qui modifie les relations entre parties, donnant aux écritures (contrats) qui encadrent les actes professionnels un rôle aujourd'hui prépondérant ?

Ainsi, dans une troisième partie, nous traiterons de l'engagement contractuel, en marchés publics et privés, comme principale source de responsabilité et de reconnaissance sociale de l'action de l'architecte dans le secteur de la maîtrise d'œuvre.

Une fois ces conditions d'exercice examinées, nous analyserons dans une quatrième partie l'environnement réglementaire du projet, souvent réduit à sa dimension technique, dépolitisée, considérée comme neutre et ne faisant pas partie d'un champ culturel, celui de la technique et du numérique.

Dans une cinquième partie, nous aborderons les questions essentielles d'économie du projet et de l'entreprise libérale d'architecture. Quelles sont les stratégies mises en place par les agences prises en tension entre régulation étatique, d'une part, et logique marchande, d'autre part ? Quelles en sont les répercussions sur l'économie du projet ?

Enfin, nous clôturerons ce parcours sur l'objectif principal de tout acte de conception : la réalisation. Le chantier est une étape noble – tout autant que la conception – et décisive, car « pendant les travaux, l'architecture continue ».

Les auteurs

Étant donné l'étendue des questions abordées, ce livre a nécessité la contribution de nombreux acteurs de la maîtrise d'œuvre. L'objectif a été de reconstituer au plus près l'écosystème professionnel¹ auquel appartient l'architecte, car celui-ci ne travaille pas seul, même lorsqu'il n'a pas de salarié. Ainsi, comprendre l'architecte à l'œuvre – confronté à des rivalités, des tractations et des négociations diverses – ne peut se passer d'une analyse de ses relations avec les autres professions. C'est pourquoi la parole a été donnée ici, par principe, à chaque corps de métier, en tentant de rester proche des points de vue de chacun, sans chercher à masquer les désaccords quand il y en avait. Par exemple, le permis de construire est traité par des instructeurs de service d'urbanisme, l'économie de la construction par un économiste, le contentieux par un juge, etc. Cette démarche n'a pas exclu pour autant l'apport de chercheurs de différentes disciplines qui ont permis, ponctuellement, de remettre chaque question dans une perspective philosophique, sociologique, économique ou historique plus large, afin de mieux poser les questions actuelles.

1. Andrew Delano Abbott, *The system of professions: an essay on the division of expert labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.

La 3^e édition

Cette nouvelle édition a réuni davantage d'auteurs que dans les deux précédentes. Pas moins de cinquante professionnels ont collaboré pour mettre à jour, approfondir, refondre entièrement certains chapitres ou en traiter de nouveaux. Cette nouvelle édition était nécessaire en raison d'évolutions juridiques ou réglementaires pour lesquels nous manquions encore de recul à la 2^e édition. Mais, plus qu'une révision, cette édition s'attache à approfondir l'entreprise de ce livre entamée en 2018. Ainsi, le thème du contrat a été fortement consolidé par une réflexion prospective sur la réforme à venir, une analyse sociologique de ce qu'est un rapport de confiance et une comparaison avec les pratiques contractuelles en Grande-Bretagne. La sixième partie sur l'organisation et le suivi de chantier a été profondément revue à l'aune de la complexité administrative croissante de cette mission fondamentale. D'anciens sujets ont, quant à eux, été entièrement renouvelés et complétés par de nouveaux auteurs. Il s'agit, notamment, des responsabilités des architectes (civile et pénale) et de leur obligation d'assurance ; du droit d'auteur ; de la commande publique et des normes environnementales. Enfin, de nouveaux thèmes ont été introduits, comme la déontologie, les associations d'architectes, la nature aujourd'hui ambiguë de la maîtrise d'ouvrage publique, les architectes à l'âge numérique (au-delà du BIM), la pression exercée par les acteurs de l'économie immobilière sur les architectes et les pistes possibles de valorisation de la mission architecturale dans le contexte actuel. Ce sera tout pour cette édition, en attendant la prochaine.

I. CHESNEAU - 2023